



République Française
Département d'Indre-et-Loire

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2023

Date de la convocation L'an 2023, le 26 juin 2023 à 19 heures 30,
20/06/2023

Date d'affichage
20/06/2023

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-REGLE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi,
salle des mariages, sous la présidence de **Madame Christine FAUQUET, Maire.**

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 8

Présents : Mme FAUQUET Christine, Mme BELLEFILLE Claudine, Mme GUILBERT Laure, M. CHARCELLAY Hervé.

Excusés ayant donné procuration : M. CASSABE Michel à Christine FAUQUET, Mme BENOIT Isabelle à Hervé CHARCELLAY, Mme BARBIER Patricia à Laure GUILBERT, M. GABORIT Gérard à Claudine BELLEFILLE.

Excusés : Mme COSSU Sabrina, Mme FINOT Céline, M. LAPOINTE Cyril, M. OURY Jérôme, M. SANTUCCI François Xavier.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BELLEFILLE Claudine

QUORUM

Madame le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 Code général des collectivités territoriales : Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12 ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame le Maire reporte la séance au vendredi 30 juin à 19h30, salle des mariages.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS

NOM Prénom	Qualité
FAUQUET Christine	Maire
BELLEFILLE Claudine	Deuxième adjointe
GUILBERT Laure	Troisième adjointe
CHARCELLAY Hervé	Conseiller municipal

Le Maire,



Christine FAUQUET

La secrétaire de séance,



Claudine BELLEFILLE